



Votre sortie

- < Avant votre départ
- < Le jour de votre départ

S O M M A I R E

VOTRE SORTIE



Votre admission à la clinique

- > L'hospitalisation programmée
- > Frais d'hospitalisation et prise en charge
- > La caution
- > Le dossier d'admission
- > Documents à fournir à l'admission

L'hôpital de jour

- > L'équipe
- > Accueil
- > Les activités
- > Les ateliers thérapeutiques

L'hôpital de nuit



Votre séjour

- > L'équipe qui vous entoure
- > Votre séjour
- > Hôtellerie et confort
- > Services proposés
- > Les repas
- > Les visites
- > Les médicaments





LES REPRÉSENTANTS DU GROUPE KANTYS

Laurent OGER
Président

Olivier BOSC
Directeur général

**Direction administrative
et financière**

Jean-Pierre AMISION
Directeur des systèmes
d'information

Nathalie OGER
Directrice de la communication

LES REPRÉSENTANTS DE LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE LES TROIS SOLLIÈS

Laurent OGER
Président

Olivier BOSC
Directeur général

Sylvain LAMBERT
Directeur général adjoint

Jean-François GOUJON
Directeur

Dr Olivier JARD
Président de la CME

Dr Jean-Louis ORFILA
Médecin généraliste

**Dr Thierry
BRUGE-ANSEL,
Dr Olivier JARD,
Dr Fabien KORRICH,
Dr Philippe SAUSSURE**
Psychiatres

Olivier RINGWALD
Directeur des ressources
humaines

Christelle JEGU
Responsable qualité

**Blandine CROS,
Françoise GOUDEY,
Isabelle JOHANNEL,
Marlène NOVARETTI
et Céline REVEST**
Responsables des
services de soins

Jean-Bernard TAOUK
Pharmacien gérant

Vincent LEBOEUF
Gouvernant



Clinique
Psychiatrique
les Trois Solliès



L'ADMISSION

L'hospitalisation programmée

- > Sauf rendez-vous particulier avec le médecin qui va vous suivre dans l'établissement, les admissions se font le matin, du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi et les après-midis.
- > Pour une meilleure qualité d'accueil merci de bien vouloir respecter l'heure qui vous aura été indiquée.
- > Pour tous renseignements administratifs ou demandes particulières, une secrétaire d'accueil est à votre disposition du lundi au vendredi (8h-20h) ainsi que les week-ends et jours fériés (08h30-12h30 et 13h30-19h30) au 04 94 13 01 00.

Le dossier d'admission

La secrétaire d'accueil vous remettra un dossier d'admission à compléter. Ce document regroupe les informations administratives et médicales nécessaires vous concernant (personne à prévenir, personne de confiance, autorisations diverses), afin de garantir la qualité et la sécurité des soins qui vous seront prodigués. C'est aussi sur ce document que nous recueillerons votre autorisation pour la prise de photographie, un des moyens nécessaires pour garantir votre identification de façon fiable dès votre admission et tout au long de votre

prise en charge.

La caution

Une caution de 500€ (sauf pour les patients sous tutelle et bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire) vous sera demandée à l'admission pour le forfait journalier et la chambre particulière. Cette caution sera restituée dès réception du paiement par votre mutuelle. En cas d'absence de couverture sociale ou de mutuelle, il vous sera demandé un acompte correspondant à une avance de 15 jours pour le forfait journalier et la chambre particulière le cas échéant. Cet acompte est encaissable immédiatement et renouvelable au-delà de la période de 15 jours.

Frais d'hospitalisation et prise en charge

La clinique les Trois Solliès est un établissement conventionné. Le séjour et les soins sont pris en charge par les assurances maladies et les mutuelles. Restent à votre charge :

- > Le forfait journalier hôtelier, y compris celui correspondant au jour de sortie,
- > Le ticket modérateur correspondant à 20% des frais médicaux,
- > Les suppléments hôteliers éventuels.

Ces frais peuvent, dans certains cas, être pris en charge par votre mutuelle. Toutes les informations utiles vous seront données par les secrétaires d'accueil.



IDENTIFIEZ L'ÉQUIPE QUI VOUS ENTOURE

Les médecins et leurs services :

La clinique est composée de services d'hospitalisation complète et d'un service d'hospitalisation de jour répartis de la manière suivante :

- > Rez-de-chaussée - service du **Dr Christine LEROUGE**
- > 1^{er} étage, aile Sud - service du **Dr Olivier JARD**
- > 1^{er} étage, aile Est - service du **Dr Fabien KORRICH**
- > 2^{ème} étage - service du **Dr Philippe SAUSSURE**
- > Hôpital de Jour - service du **Dr Thierry BRUGE-ANSEL**

Chaque service de soins est composé d'une équipe paramédicale et hôtelière composée de :

- > 1 infirmier(e) Responsable du Service de Soins (RSS)
 - > 4 infirmier(es) de jour
 - > 2 infirmier(es) de nuit
 - > 2 aides-soignants(es)
 - > 1 agent de service hospitalier
- Un aide-soignant de nuit complète l'effectif de personnel soignant.

**Vous pourrez les identifier grâce à leur tenue,
selon les codes couleurs**

FONCTIONS	COULEURS DE LA TENUE	PHOTOS MODÈLES
Infirmier(e) Médecin Responsable de service de soins	Tunique blanche	 
Animatrice Assistante sociale Psychologue Ergothérapeute Musicothérapeute	Tunique blanche avec parements : bleu ciel / bleu foncé	 
Aide-soignant(e)	Tunique blanche avec parements : rose et violet foncé	 
Agent de service hospitalier	Tunique beige avec parements : vert anis et marron	 



VIDÉOPROTECTION



Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, notre établissement est placé sous vidéoprotection.

Pour l'exercice du droit d'accès aux images, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données : dpo@kantys.org

Informations légales :
Articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1, L613-13 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure.

LES REPRÉSENTANTS DE LA CLINIQUE

DOCUMENTS À FOURNIR À L'ADMISSION

A l'accueil

- > Une carte d'identité ou un passeport en cours de validité,
- > Votre carte vitale d'assuré social ou une carte d'affiliation à un autre organisme,
- > Votre carte mutualiste ou accord de prise en charge si vous bénéficiez d'une mutuelle,
- > Un RIB,
- > Une caution.

Au service de soins

- > La dernière ordonnance avec les traitements en cours et les derniers résultats d'examens médicaux.

L'HÔPITAL DE JOUR

Il se situe dans un bâtiment annexe de la clinique. Il est :

- > Ouvert 5 jours par semaine de 9h à 16h30, du lundi au vendredi.
- > Fermé les samedis, dimanches, jours fériés et une semaine en fin d'année.

Un psychiatre coordonnateur intervient les mardis et jeudis. L'hôpital de jour propose une prise en charge institutionnelle pluridisciplinaire, complémentaire, jusqu'au suivi en médecine de ville.

L'équipe

Un psychiatre, un(e) Responsable des Services de Soins, un(e) psychologue, deux infirmier(e)s, un(e) ergothérapeute, un(e) psychomotricienne, un(e) secrétaire.

Accueil

Un accueil est proposé tous les matins de 9h à 9h30 par le personnel paramédical.

Les activités

Un planning d'activités vous sera présenté lors de votre admission. Les activités sont organisées de façon collective ou individuelle et correspondent à un projet de soins individualisé et personnalisé.

VOTRE ADMISSION À LA CLINIQUE

VOTRE SÉJOUR

Les spécialistes intervenants

En-dehors du médecin psychiatre qui vous suit à la clinique, et du médecin généraliste, d'autres intervenants médicaux pourront être sollicités selon les nécessités et en fonction de la décision du médecin généraliste.

Toutefois, votre libre choix sera respecté et il vous suffira d'en faire part au/à la responsable des soins de votre service.

Un certain nombre de praticiens font l'objet d'accords de prise en charge et de délégation de paiement, il s'agit de :

- > Généraliste : **Dr Jean-Louis ORFILA**
- > Le centre d'imagerie spécialisé : **Clinique des Fleurs**
- > Kinésithérapeute : **M. Bruno MEJANE**
- > **Laboratoire Kantysbio**

Pour tout autre spécialiste vous devrez procéder aux règlements de leurs actes qui pourront vous être remboursés par vos caisses.

Un service social

Il se trouve au rez-de-chaussée. Deux assistantes sociales sont à votre disposition pour recevoir les patients hospitalisés :

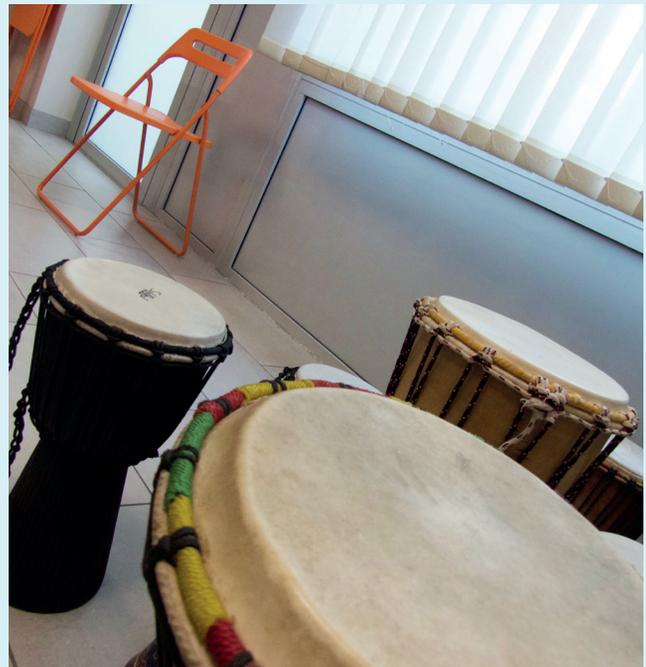
- > Tous les jours de la semaine de 9h à 12h : sans rendez-vous dans leur bureau.
- > Les lundis et mercredis pour les services des **Dr LEROUGE** et **Dr SAUSSURE**.
- > Les mardis, jeudis et vendredis pour les services des **Dr JARD** et **Dr KORRICH**.

Le service Arc-en-ciel :

Les psychologues

Sur prescription médicale, vous pourrez bénéficier :

- > **D'entretiens individuels** en chambre,
- > **D'ateliers thérapeutiques en groupes** (salle 3) : addictions, écriture, photo-expression, préparation à la sortie.



Atelier de rythme et percussions (hôpital de jour)

VOTRE SÉJOUR À LA CLINIQUE



Clinique Psychiatrique les Trois Solliès

Clinique les Trois Solliès - 3500 RD 554
 83210 Solliès-Toucas
 T. +33(0)4 94 13 01 00
 direction@clinique-3-solliès.com
 www.clinique-3-solliès.com

Vos activités sont planifiées et inscrites dans votre contrat de soins suite à votre entretien d'admission avec le psychiatre et votre infirmier référent qui vous suivra tout au long du séjour. Ce contrat est établi avec votre accord, celui du psychiatre et de l'infirmier référent.

Les ateliers thérapeutiques

- > Expression : groupe écriture, chant, musique, rythme et percussions, expression corporelle et parole.
- > Ergothérapie : activités manuelles (calligraphie, peinture sur soie, initiation au dessin, ...).
- > Education et autonomisation : groupe d'éducation thérapeutique et d'hygiène alimentaire, groupe de traitement de la maladie alcoolique, de stimulation cognitive, radio, newsletter, couture.
- > Corporels : exercices de relaxation, théâtre, structuration corporelle, structuration spatio-temporelle et travail sur l'image du corps, ...
- > Pleine conscience
- > Thérapies cognitivo-comportementales (TCC).

L'HÔPITAL DE NUIT

L'hospitalisation de nuit constitue une alternative à l'hospitalisation complète et une continuité de la prise en charge du patient en fonction de son projet individualisé.

En effet, pour certains, il est parfois nécessaire de poursuivre la prise en charge en hospitalisation de nuit, avant un retour à domicile.

Pour étoffer son offre de soins et favoriser la complémentarité des prises en charge, la clinique les Trois Solliès a ouvert 4 lits d'hospitalisation de nuit pour ses patients présentant des troubles mentaux, notamment avec les objectifs suivants :

- > **Réduire les risques de rechute** et donc de ré hospitalisation,
- > **Accompagner progressivement** les patients vers une sortie définitive,
- > **Favoriser la réinsertion** des patients dans leur environnement.

Les activités

- > **Les activités psychothérapeutiques (sur prescription médicale)**
 Elles sont proposées par l'ergothérapeute et la musicothérapeute.
 Exemples d'activités : expression créative, musicothérapie réceptive, musicothérapie active, expression corporelle, relaxation musicale, relaxation guidée, stimulation cognitive.
- > Une prise en charge en Thérapies cognitivo-comportementales (TCC) et en hypnose pourra vous être prescrite.
- > **Les activités sportives (sur prescription médicale)**
 Au gymnase, les animateurs sportifs vous proposeront différentes activités physiques (travail sur machine, gymnastique douce, étirements, zumba, ping-pong, jeux d'opposition, réveil musculaire, abdo-fessiers, ...).
- > **Les animations**
 Tous les après-midis, y compris le week-end, les animatrices vous proposeront des activités (peinture, couture, création et décoration d'objets, ...).

La prise en charge

Les soins

La distribution des médicaments a lieu en chambre :

- > À 8h
- > À 11h45
- > De 17h00 à 17h30
- > De 21h00 à 23h00

Si votre état de santé nécessite des perfusions, l'infirmier(e) vous informera sur le soin, vous indiquera en fonction de la prescription de votre psychiatre l'heure à laquelle elles vous seront posées.

Une surveillance de la tension artérielle sera nécessaire avant et après chaque perfusion. Il est impératif après une perfusion de rester allongé au minimum une demi-heure.

Toutes les informations concernant votre traitement vous seront données par votre psychiatre lors de sa visite quotidienne.



Hôpital de jour

Pour des raisons de sécurité et de bien-être, vous êtes priés de vous vêtir de vêtements appropriés (pyjama, caleçon, sweat-shirt à manches courtes, ...).

Les permissions

La permission n'est pas un droit mais un acte thérapeutique. Si votre état de santé vous le permet et afin de conserver ou de reprendre un contact avec votre domicile et votre environnement familial (après accord de votre psychiatre et de la direction), une permission d'après-midi (13h-18h30) pourra vous être octroyée. Le week-end, une permission de journée (9h-18h30) pourra vous être accordée. Dans le cas où un jour férié serait accolé à un week-end, vous aurez la possibilité de bénéficier de deux journées, mais non consécutives. En aucun cas vous ne pourrez passer la nuit en-dehors de l'établissement.

L'équipe soignante vous donnera de plus amples renseignements.

Les modalités d'organisation des permissions peuvent être adaptées en fonction du contexte sanitaire.



Centre de
Convalescence
la Séréna

4, avenue de Rimez - 06100 Nice
T. +33(0)4 92 26 76 76
info@cdc-la-serena.com
www.cdc-la-serena.com



Polyclinique
Santa Maria
Maternité KANTYS

57, avenue de la Californie - 06200, Nice
T. +33(0)4 92 03 02 45
contact@polyclinique-santamaria.com
www.polyclinique-santamaria.fr



Centre de
Soins de Suite
Atlantis

21, boulevard Tzarévitch - 06000 Nice
T. +33(0)4 92 26 73 00
administration@atlantis.clinique-saint-george.com
www.cdc-atlantis.com



VOTRE SORTIE

Après un temps passé dans notre établissement, voici le moment de votre sortie. Sachez toutefois que celle-ci est décidée de façon conjointe par votre médecin et vous-même.
Votre chambre devra être libérée le matin avant 9h.

Une lettre de liaison résumant les conclusions de votre hospitalisation et les préconisations de prise en charge post hospitalisation vous sera remise le jour de votre sortie. Un exemplaire sera également adressé à votre médecin traitant et/ou psychiatre de ville.

Nous espérons que vous serez satisfait de votre séjour à la clinique. Nous mesurons la qualité des soins de notre établissement. Pour ce faire, une enquête de satisfaction vous sera remise par l'équipe soignante avant votre départ.
Nous vous remercions du retour que vous voudrez bien nous faire.

La veille de votre départ

Rendez-vous à l'accueil à partir de 16h afin de régler les frais d'hospitalisation qui restent à votre charge :

- > Le forfait journalier hôtelier, y compris celui correspondant à votre jour de sortie,
- > Le ticket modérateur correspondant à 20% des frais médicaux,
- > Les suppléments hôteliers éventuels.

N'oubliez pas de récupérer vos objets déposés dans le coffre de l'établissement.

Votre entourage peut vous accompagner pour effectuer ces formalités.

HÔTELLERIE ET CONFORT

La télévision

Une salle de télévision est à votre disposition dans chaque service de soins.
Chaque chambre individuelle est pourvue d'un téléviseur dont le tarif journalier est fixé à 3€.
Aucun téléviseur extérieur n'est autorisé dans l'établissement.

Lecture

Une bibliothèque est à votre disposition dans le grand salon situé au rez-de-jardin.

SERVICES PROPOSÉS

Le salon de coiffure

Une coiffeuse vous accueillera avec plaisir dans son salon situé au rez-de-jardin. Les tarifs et horaires d'ouverture sont affichés sur la porte du salon.

Le linge

Nous vous informons que la clinique peut prendre en charge le lavage de votre linge personnel.
Le linge sera récupéré par l'aide-soignante du service. Une table et un fer à repasser sont à votre disposition à partir de 14h15 en salle 6.
Le règlement de l'entretien de votre linge s'effectue à l'accueil par carte bancaire, par chèque ou espèces.

La clé du placard de la chambre

Elle vous sera fournie à l'arrivée dans le service si vous le souhaitez (caution de 7€).

Le coffre

Un coffre est gracieusement mis à votre disposition à l'accueil pour tout dépôt d'argent et d'objets de valeur.
Vous pourrez y accéder tous les matins, à partir de 9h, en ayant pris soin de prévenir la secrétaire de l'accueil la veille.
La Direction décline toute responsabilité pour les sommes et objets de valeur qui n'auraient pas été déposés au coffre.

Le téléphone

Vous pourrez recevoir vos appels dans le service de 13h30 à 18h30.

Le téléphone portable

Si vous en possédez un, le personnel doit en être informé lors du recueil des données effectué par l'infirmier(e) à votre arrivée.
Il doit être impérativement en mode silencieux afin de préserver la tranquillité des patients.

Le courrier

Il vous sera distribué chaque jour dans le service.
Pour tout envoi, veuillez remettre votre courrier préalablement affranchi à l'accueil.

Les machines à boissons

Une machine à boissons fraîches et collations ainsi qu'une machine à boissons chaudes sont disponibles au sous-sol du bâtiment principal, de 6h à 21h.

LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE KANTYS EN RÉGION PACA



Polyclinique
Saint George

2, avenue Rimiez - 06105 Nice 2
+33(0)4 93 81 71 50
info@clinique-saint-george.com
www.clinique-saint-george.com



Clinique
Kantys Centre

7, avenue Durante - 06004 Nice
T. +33(0)4 93 16 76 00
info@clinique-kantys-centre.com
www.clinique-kantys-centre.com



Le jour de votre départ

Après un entretien de sortie, une enveloppe contenant l'ensemble des documents nécessaires en vue de votre sortie vous sera remise :

- > La lettre de liaison à la sortie,
- > Une ordonnance pour vos traitements,
- > Les résultats des examens réalisés pendant votre séjour,
- > Tout autre justificatif nécessaire (prescription de soins par une infirmière, arrêt de travail, bon de transport..).



Accès internet

Vous pouvez demander l'accès internet à l'accueil et utiliser un ordinateur en salle 6.

La boutique

Elle se trouve dans la salle 6 et est accessible à partir de 14h15.

Vous pouvez y acheter des produits d'hygiène et de bureau. La liste des produits et tarifs est affichée.

LES REPAS

Ils sont préparés sur place par l'équipe SODEXO qui a obtenu la certification ISO 9001.

Ils sont élaborés par le chef avec l'appui d'une diététicienne. Celle-ci intervient dans le cadre de la mise en place d'alimentations thérapeutiques.

Un atelier diététique collectif est organisé tous les mois pour l'ensemble des patients. Des séances individuelles peuvent également être organisées sur site et/ou en visio.

Les menus de la semaine sont affichés dans chaque service. Le petit-déjeuner est servi en chambre à partir de 8h.

Après quelques jours d'hospitalisation, selon votre état de santé et avec accord de votre médecin, vous aurez la possibilité de déjeuner et dîner à la salle à manger.

Les repas sont servis :

- > En chambre à 11h45 et à 18h00
- > En salle à manger à 12h00 et à 18h30

Si, exceptionnellement, vous risquez d'arriver en retard au retour d'une permission, signalez-le au service afin que le personnel de cuisine soit prévenu.

Sur accord de votre médecin, un repas accompagnant peut être prévu en chambre, le midi, pour votre entourage. Le règlement de ce déjeuner s'effectue à l'accueil. Les modalités d'organisation des repas peuvent être adaptées en fonction du contexte sanitaire.

LES VISITES

Tous les jours de 13h30 à 18h30.

Au-delà de ces horaires, les visites ne pourront avoir lieu que pour des motifs exceptionnels et avec l'autorisation du médecin.

Conformément à la réglementation en vigueur, **l'accès aux services est interdit aux enfants de moins de 13 ans.** Vous pourrez les recevoir dans un salon situé au rez-de-chaussée, près du hall d'entrée.

Le rez-de-jardin n'est pas accessible aux visiteurs.

Les modalités d'organisation des visites peuvent être adaptées en fonction du contexte sanitaire.

LES MÉDICAMENTS

Dès votre arrivée, vous vous engagez à remettre aux infirmier(e)s tous les médicaments que vous possédez et à ne pas en consommer d'autres que ceux délivrés par l'équipe soignante de l'établissement. Les traitements séquestrés vous seront rendus lors de votre sortie.

L'introduction, la détention, l'échange ou la consommation dans l'enceinte de l'établissement de produits dangereux, toxiques ou illicites et notamment les drogues, les alcools et les médicaments, y compris le CBD est strictement interdite.